

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À une séance régulière du conseil municipal d'Authier, tenue le 2 mai 2023 à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Madame Véronique Hince

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

No-075-02-05-23

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 18 avril 2023;
- Adoption des comptes;
- Résolution nominant Madame Cindy Demers comme mairesse suppléante;
- Avis de rappel;
- Dossier Monsieur Donald Lampron (cession);

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Schéma de couverture de risque révisé;
- Adoption du plan des mesures de sécurité civile d'Authier;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et volet projets particuliers d'amélioration (PPA);

HYGIÈNE DU MILIEU

- Résolution concernant le dépôt de projet de diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Témiscamingue;
- Journée des encombrants;

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- Appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest, Authier et Authier-Nord;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Adopté**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

## ADMINISTRATION ET FINANCES

No-076-02-05-23

### Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 18 avril 2023:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-077-02-05-23

### Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 34,367.35 \$ pour le mois d'avril 2023 ainsi que les salaires pour la période d'avril 2023 pour un montant de 7,919.77 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

No-078-02-05-23

### Résolution nominant Madame Cindy Demers comme mairesse suppléante :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu, de nommer Madame Cindy Demers comme mairesse suppléante et agira comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest.

**Adopté**

### Avis de rappel :

Madame Rachel Barbe directrice générale, fit mention que des lettres de rappel ont été envoyées aux citoyens concernés. Un total de \$ 26,769.59 est dû à la municipalité en date du 24 avril 2023.

No-079-02-05-23

### Dossier Monsieur Donald Lampron (cession):

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de mandater Monsieur Yvon Gagné maire et Madame Rachel Barbe directrice générale, à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 4 962 746 à Monsieur Donald Lampron.

**Adopté**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

### Schéma de couverture de risques révisé:

Madame Rachel Barbe directrice générale, fit mention du dépôt par la MRC d'Abitibi-Ouest du 1<sup>er</sup> projet de schéma de couverture de risque.

No-080-02-05-23

### Adoption du plan des mesures de sécurité civile d'Authier:

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal d'Authier reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu :

**QUE** l'organisation municipale en sécurité civile soit modifiée;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile.

**RESPONSABLE**

**NOM**

Coordonnatrice	Rachel Barbe
Coordonnatrice substitut	Nathalie Ayotte
Administration	Rachel Barbe
Administration substitut	Nathalie Ayotte
Communication	Yvon Gagné
Communication substitut	Cindy Demers
Transport	Mario Beaupré
Transport substitut	François Deschênes
Service aux personnes sinistrées	Véronique Hince
Service aux personnes sinistrées substitut	Croix-Rouge
Secours aux personnes et protection des biens	SQ – Stéphane Lebourdais
Services techniques	Pompier – Ghislain Mélançon
Autres	Travaux publics – Mario Beaupré

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**Adopté**

**VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

No-081-02-05-23

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et volet projets particuliers d'amélioration (PPA) :**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Authier a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) et du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Cindy Demers et unanimement résolu:

**QUE** le conseil de la municipalité d'Authier approuve les dépenses d'un montant de \$ 15,000.00 relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté**

## HYGIÈNE DU MILIEU

No-082-02-05-23

### Résolution concernant le dépôt de projet de diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Témiscamingue :

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Authier a pris connaissance du « *Guide à l'intention des organismes* », concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent présenter un projet « *Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest* » dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et unanimement résolu:

- Le conseil de la municipalité d'Authier, autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil de la municipalité d'Authier nomme la Ville de Macamic, organisme responsable du projet;
- Le conseil de la municipalité d'Authier s'engage à participer au projet « *Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest* ».

Adopté

### Journée des encombrants :

Après discussion, il fut convenu que la journée des encombrants se déroulerait le samedi 3 juin de 8h00 à 16h00.

## LOISIRS ET TOURISME

### URBANISME

### PAROLE AU MAIRE

Monsieur le maire Yvon Gagné, remercie la mairesse suppléante Madame Cindy Demers, d'avoir assuré son remplacement pendant son absence.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### VARIA

No-083-02-05-23

### Appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest, Authier et Authier-Nord :

**ATTENDU QUE** le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

**ATTENDU QUE** l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

**ATTENDU QUE** trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

**ATTENDU QUE** Le Comité Bellefeuille souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Travaux sylvicoles;

**ATTENDU QUE** l'aide financière demandée est de 63 437.94 \$.

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes est unanimement résolu :

- D'appuyer, le projet présenté par le Comité Bellefeuille, pour une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 63 437.94 \$;
- D'autoriser Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

**Adopté**

**SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX**

<b>Comité Jeunesse</b>	:	▪ Rien.
<b>O.M.H.</b>	:	▪ Rien.
<b>Comité Bellefeuille</b>	:	▪ Rien.
<b>M.R.C.</b>	:	▪ Rien.
<b>Régie des déchets</b>	:	▪ Rien.
<b>Musée École du Rang 2</b>	:	▪ Rien.
<b>Âge d'Or</b>	:	▪ Rien.
<b>Régie des incendies</b>	:	▪ Rien.
<b>MADA &amp; PFM</b>	:	▪ Rien.
<b>Centre plein-air</b>	:	▪ Rien.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

**No-084-02-05-23**

**Clôture :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, du fait que tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h00.

\_\_\_\_\_  
Yvon Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Rachel Barbe, greffière-trésorière